



CONSEIL COMMUNAL
CHÉSEREUX

Procès-verbal de la séance du conseil communal du 20 juin 2013

Hervé Matthey-Junod, Président, souhaite la bienvenue à tous.

La secrétaire passe à l'appel :

Membres présents :	25
Membres excusés :	14
Membres absents :	1
Total membres :	40

Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 mars 2013
2. Assermentations
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
5. Elections statutaires
6. Préavis 27/2013 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2012
7. Préavis 28/2013 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2012
8. Préavis 29/2013 : Programme des investissements régionaux (PIR) du Conseil Régional du district de Nyon
9. Préavis 30/2013 : Adhésion à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours (SDIS)
10. Rapport des délégués aux associations intercommunales
11. Divers.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communal du 14 mars

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Assermentations

Hervé Matthey-Junod, Président, félicite Nathalie Sandoz pour son élection au sein de la Municipalité et mentionne sa satisfaction qu'un membre du conseil communal soit élu à l'exécutif. Nathalie Sandoz prête serment devant l'assemblée.

Christos Kornaros a déménagé à Nyon et de ce fait quitte le Conseil communal : il sera remplacé par Julie Ansermet qui est la prochaine sur la liste des conseillers. Celle-ci étant excusée ce jour, elle sera assermentée lors du prochain conseil.

3. Communications du bureau

La nouvelle loi sur les communes nous oblige à réviser notre règlement du conseil communal. Un groupe de travail sera mis en place entre la Municipalité et le bureau pour proposer un projet de nouveau règlement qui sera préalablement regardé par le Canton, et après acceptation par le

Conseil, sera soumis au Canton pour acceptation finale. Le bureau et la Municipalité espèrent pouvoir présenter un préavis au mois de septembre. La nouvelle loi sur les communes entre déjà en vigueur au mois de juillet.

Le bureau a reçu un courrier de l'association caritative FEDEVACO, association pour le développement avec l'Afrique. Pour plus d'informations, consulter leur site internet.

4. Communications de la Municipalité

Christian Pierrehumbert, Syndic :

- Il y a eu quelques remous dans la presse sur les négociations entre le Canton et les communes suite à une assemblée de l'ADCV (Association des Communes Vaudoises). Il y a quelques années lors de difficultés financières de l'Etat, les communes avaient approuvé une répartition de 50/50 au lieu de 1/3 commune, 2/3 Etat. A l'époque, le Canton avait 800 millions de dettes. Maintenant, il dégage 650 millions de bénéfice. La proposition faite par les associations est de revenir à une répartition de 1/3-2/3 sur une période portant de 2014 à 2018. Le Conseil d'Etat a toujours refusé cette proposition. Cette répartition nous permettrait de diminuer les charges des communes d'environ 125 millions. Lors de cette séance il a été unanimement décidé de rester ferme sur la proposition de 1/3-2/3. Le 2 juillet une assemblée des membres à la fois de l'UCV (Union des Communes Vaudoises) et de l'ADCV aura lieu pour décider si la proposition de l'Etat doit être acceptée. La proposition 1/3-2/3 semble vraiment justifiée d'autant plus qu'elle est liée à l'augmentation démographique qui dans notre région est limitée. Il ne semble pas logique de devoir contribuer un même pourcentage pour une population moindre.
- Le 13 juin, la Municipalité a reçu les nouveaux habitants et les jeunes citoyens ainsi que les personnes naturalisées. 94 invitations à des ménages ont été lancées, 65 n'ont pas répondu, 11 se sont excusés et 24 seulement étaient présents. La Municipalité estime qu'une telle rencontre est bénéfique mais se demande si la forme doit être changée.
- Une information a été transmise aux propriétaires de terrains agricoles concernant l'accueil des gens du voyage. Le Conseil d'Etat a pris un certain nombre de résolutions. Une position ferme a été retenue : si les gens du voyage viennent s'installer sur un terrain privé et que le propriétaire n'est pas d'accord, la police intervient. Si les gens du voyage s'installent sur un terrain et que le propriétaire est d'accord – moyennant un émolument - elle n'intervient pas. Mais après 3 jours, c'est de la compétence de la Municipalité et celle-ci a le droit et le devoir d'intervenir si les choses ne se passent pas bien.

Victor Haesler, Municipal : (communications données par le Syndic en son absence)

- Un crédit avait été voté pour la réfection des conduites d'EC-EU en Florettaz. Ils vont démarrer prochainement.
- La reconstruction de la cabane de pique-nique est en route. Un crédit avait été voté. Lors de la construction de la cabane, le toit n'était pas assez pentu et les rondins ont donc pourri. Les tavillons avaient été pris pour faire du feu. Il y a maintenant des planches en mélèze à la place des tavillons.

Patrick Barras, Municipal :

- Les travaux de la route des Grands Vignes sont en cours : il reste quelques retouches et le marquage.
- Suite aux intempéries, des luminaires ont été cassés. Il y a des éclairages publics qui ne vont pas fonctionner pendant un moment.

- L'évolution du traitement des déchets est présentée par diaporama : les déchets ménagers ont carrément chuté de 1/3 voire 40 % et les déchets verts ont augmenté. L'évolution en chiffres sera donnée lors du prochain conseil.
Fabien Galand, Conseiller, souhaite connaître le coût de la déchetterie.
Patrick Barras, Municipal, répond que Chésereux est pour le moment seule à être passée à la taxe au sac et il n'est donc pas encore possible de faire une estimation correcte. Il rappelle que le verre trié rapporte, mais que le verre non trié coûte, d'où l'importance du tri.
- Les travaux sur la route de Crassier vont commencer lors de la semaine 28 pendant les vacances scolaires.

Roland Oppliger, Municipal :

- Le plan canicule est mis en place pour éviter des coups de chaleur chez les personnes âgées et chez les enfants. Le numéro d'appel en cas de problème est le 0848 133 133.

5. Elections statutaires

Les nominations réglementaires doivent avoir lieu, Hervé Matthey-Junod se retire pour laisser la place au vice-président.

Election du président : Dominique Fleury, vice-président, procède à l'élection du président.

Le président est d'accord de continuer son mandat. Toutefois, d'autres conseillers peuvent se présenter. Ce n'est pas le cas. Hervé Matthey-Junod est élu à l'unanimité.

Election du vice-président : Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, Dominique Fleury continue aussi son mandat et est élu à l'unanimité.

Election des scrutateurs :

Hervé Matthey-Junod propose de reconduire l'équipe en place avec l'accord de celle-ci. Le bureau se présente donc comme suit :

Danièle Herren et Jean-René Lepezzel, scrutateurs

Fabien Galand et Jean-Marc Errecart, vice-scrutateurs

Christian Flückiger et Pascal Guyot, suppléants.

Aucune autre candidature ne s'étant manifestée, le vote a lieu à main levée. Tous sont réélus à la majorité et 2 abstentions.

Election de la commission des finances :

Jean-Robert Küffer, président sortant, quitte de ce fait la commission. Pascal Muriset devient membre. Un suppléant est élu à l'unanimité en la personne de Philippe Widmer.

Election de la commission de gestion :

Heinz Maurer, président sortant, quitte la commission et Patrik Berger souhaite se retirer de la commission. Christian Flückiger est élu comme membre et Pascal Steimer comme membre suppléant à la majorité et une abstention.

SIECGE

Suite au départ de Christos Kornaros, un nouveau membre est recherché. Philippe Widmer se propose et est élu à l'unanimité par applaudissements.

AIAB

Christos Kornaros était délégué suppléant à l'AIAB. Pascal Ansermet se propose pour le remplacer et est élu à l'unanimité.

Commission d'urbanisme

Christos Kornaros ayant été délégué suppléant, il doit être remplacé : Alexandre Rigamonti se propose et est élu à l'unanimité.

Commission de recours en matière d'impôts

Georges Lacôte devient membre, Jacques Ansermet est élu suppléant. Tous les deux sont applaudis.

6. Préavis No 27/2013 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2012

Nicolas Schwab lit le rapport de la commission de gestion.

La discussion est ouverte mais n'est pas demandée.

Vote : le préavis 27/2013 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis No 28/2013 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2012

Nicolas Schwab lit le rapport de la commission de gestion.

La discussion est ouverte mais n'est pas demandée.

Vote : le préavis 28/2013 est accepté à l'unanimité.

8. Préavis No 29/2013 : Programme des investissements régionaux (PIR) du Conseil Régional du district de Nyon

Roland Oppliger, Municipal, informe l'assemblée sur la situation du Conseil Régional de Nyon. Pour que le plan d'investissement régional entre en force, au moins 38 communes sur 44 doivent l'accepter, ce qui équivaut à plus ou moins 90 % des habitants. Aujourd'hui, 16 communes représentant 63,35 % des habitants ont accepté. Trois communes, Tartegnin, Longirod et Vich, soit 1,59 %, ont refusé.

Du côté des oui, les grandes villes Nyon, Gland et Rolle ont accepté. Dans l'espace Asse-Boiron, Signy, Borex et Eysins ont également accepté. Les autres communes qui ont accepté le PIR sont Trélex, Genolier, Givrins, Arzier, St Cergue, Le Vaud, St Georges et Gilly ainsi que Founex et Chavannes des Bois.

Roland Oppliger, Municipal, présente ensuite un résumé des investissements futurs du district de Nyon disant que le Conseil intercommunal devra voter sur chaque projet, ceux-ci principalement du « patrimoine financier ». Les projets avec un retour sur investissement, l'équivalent du « patrimoine financier » sera traité à travers la SOFREN.

Pourquoi avons-nous besoin de ce plan ?

- Nous avons du retard sur toutes les infrastructures
- La population a quadruplé depuis 1950
- Nous avons 10 fois plus de véhicules
- Il y a beaucoup plus de mouvements à l'intérieur du district, notamment au niveau de la A1.

Aujourd'hui une commune n'a plus la taille suffisante pour faire des investissements toute seule. En se fédérant nous arrivons à activer de l'apport de l'extérieur, notamment au niveau du Canton, de la Confédération et de sources privées. Tous les objets figurant sur le plan sont le résultat d'un long consensus politique qui a commencé depuis 2010 et s'est terminé en 2012.

Environ 60 projets ont été identifiés jusqu'en 2017. Ce plan sera remis en discussion au début de chaque législature, il n'y a rien de figé.

Voici quelques exemples :

- Mobilité douce : facilité d'accès aux gares, transport motorisé,
- Tourisme : avec le parc jura vaudois des offres sont à développer, patinoire,
- Sport : mise à niveau des équipements sportifs,
- Culture : développement indispensable, représentations,
- Environnement : énergie renouvelable, préservation de la biodiversité,
- Economie : des projets qui vont rapporter et qui seront traités en partenariat avec les communes, la région et la SOFREN (SA qui appartient aux communes de la région).

Des investissements de 526 millions dont 234 millions seront pris en charge par des tiers sont prévus sur les 20 prochaines années. Le solde est à la charge des communes du district. Il s'agit en moyenne de CHF 122.- /habitant et par année.

Le mode de financement a été le sujet d'une très large discussion pour essayer de mettre le plus possible sur pied d'égalité les intérêts très divergents des différentes communes. La moitié de la participation des communes va être au franc par habitant, soit CHF 61.- L'autre moitié sera un prélèvement sur les droits de mutation et l'impôt sur les gains immobiliers. Les projections pour Chéserey sont approximativement de 0.66 à 0.86 points d'impôt. Le financement demandé à cette séance est celui de 2014 à 2017. Tous les projets mis en route durant cette période exigent la solidarité des conseillers jusqu'au bout de leur réalisation.

Pour chaque objet c'est d'abord les communes touchées territorialement puis le Conseil intercommunal du Conseil Régional du district de Nyon qui décidera s'ils partent dans l'aventure d'un projet ou non.

Roland Oppliger, Municipal, relève l'importance de la voix du délégué du Conseil communal de Chéserey suite à la décision de la Municipalité de Chéserey d'accorder l'une de ses 2 voix au législatif. Le représentant du Conseil communal a donc un mot à dire, puisqu'il a une voix sur les 117.

Hervé Matthey-Junod, Président, donne la parole au rapporteur de la commission des finances, Francis Baud.

La discussion est ouverte.

Fabien Galand, Conseiller, aimerait savoir qui choisit les infrastructures prises en compte pour entrer dans ce projet, pourquoi nous devons payer pour des sorties d'autoroute alors que la vignette devrait couvrir les frais et pourquoi nous n'avons pas eu d'appui pour l'aménagement de la Dôle.

Hervé Matthey-Junod, Président, rappelle pour la forme que les questions devraient être adressées au rapporteur des commissions qui peut demander l'aide de la Municipalité.

Roland Oppliger, Municipal, répond que le choix des projets a été fait dans des discussions très sérieuses et ont obtenu un large consensus. Pour ce qui est des sorties d'autoroute, il s'agit d'une particularité parce que certains éléments ne sont pas du ressort de la Confédération.

Christian Pierrehumbert, Syndic, rappelle que si le Conseil Régional avait existé lorsque nous avons pris la décision pour la Dôle, nous aurions sans doute eu son appui.

Vote : le préavis No 29/2013 est accepté à la majorité et 3 abstentions.

Christian Pierrehumbert, Syndic, remercie l'assemblée pour ce vote qui nous rend plus fort et nous permet de prendre notre destin en main.

9. Préavis No 30/2013 : Adhésion à l'association intercommunale en matière de défense incendie et secours (SDIS)

Hervé Matthey-Junod, Président, donne la parole à Jean-Marc Errecart qui rapporte pour la commission ad hoc.

La discussion est ouverte.

Christian Flückiger relève le dernier point du rapport de la commission et demande si on doit voter sur la taxe « pompier » telle que mentionné.

Christian Pierrehumbert, Municipal, dit qu'on ne peut pas répondre à cette question. La taxe « pompier » devient caduque après cette votation. Selon le préfet, les différents services contactés ne sont pas au clair sur la situation. La Municipalité se renseignera et informera le Conseil sur ce qui peut être fait.

Hervé Matthey-Junod, Président, rappelle qu'une question ne peut pas être posée dans un rapport mais qu'elle peut l'être dans la discussion qui s'ensuit.

Jean-François Burkhalter, Conseiller, estime que ce n'était pas du ressort de la commission de se prononcer sur le financement et il invite la Municipalité à étudier ce problème.

Approbation des statuts :

Titre I : Dénomination, Siège, Durée, Membres, But : pas de questions.

Titre II : Organes de l'Association : pas de questions.

Titre III : Organisation du SDIS Nyon-Dôle : pas de questions.
 Titre IV : Capital, Ressources, Comptabilité : pas de questions.
 Titre V : Autres communes, Impôts : pas de questions.
 Titre VI : Arbitrage, Dissolution : pas de questions.
 Titre VII : Entrée en vigueur : pas de questions.

Vote : Le préavis No 30/2013 est accepté à la majorité et 1 abstention.

Hervé Matthey-Junod, Président, rappelle qu'une association est une délégation de compétences. Il faut donc nommer deux délégués.

Patrick Barras, Municipal, propose un délégué issu du Conseil communal et un délégué issu de la Municipalité. Selon les statuts, c'est la Municipalité qui désigne un délégué.

10. Rapport des délégués aux associations intercommunales

Conseil Intercommunal :

- Pascal Steimer, Conseiller, a participé à la dernière séance le 13 juin dernier. La discussion a porté essentiellement sur le PIR ainsi que la participation du Conseil Régional au « Grand Genève », soit le Canton et les départements autour du Canton. Cette association commence à fonctionner car elle a une entité juridique.
- Roland Oppliger, Municipal, ajoute que les comptes ont été votés bénéficiaires. Un projet qui touche l'Usine à gaz est en route. Une commission à la fois de finances et de gestion a été votée, elle prendra de l'importance avec le PIR.
- Hervé Matthey-Junod, Président, rappelle l'importance de la Newsletter qui nous informe sur les activités et projets en cours.

AIAB :

- Christian Jöhr, Conseiller, a assisté à la séance du 21 mars dernier.
- Les travaux de réaménagement du collège de Borex commenceront durant l'été 2013.
- Les comptes 2012 ont été approuvés à l'unanimité.
- Un droit de superficie sur la parcelle 80 a été constitué en faveur de l'AIAB. Il a été réservé la somme annuelle de CHF 9000.- sur le compte de fonctionnement.
- Pour les travaux supplémentaires de la piscine de Chésereux, un emprunt supplémentaire de CHF 1'776.500.- a été voté par le conseil.
- A la prochaine séance du 29 juin, le conseil de l'AIAB votera sur un crédit de CHF 150'000.- pour l'organisation d'un concours pour la réalisation du restaurant scolaire et d'annexes du collège de Borex.

Commission de projet de fusion :

- Christian Pierrehumbert, Syndic, informe l'assemblée que plusieurs séances ont déjà eu lieu.
- Il a été demandé aux membres de remplir un questionnaire visant à sensibiliser les participants à divers thèmes et développements possibles au sein des communes. L'objectif est de déterminer les tendances.

AEE :

- Nicolas Schwab rapporte que lors de la séance du 25 avril les comptes et divers ont été abordés.
- Le budget était de 6.6 millions, seulement 6.1 millions ont été dépensés.
- Les classes sont moins nombreuses, moins d'argent utilisé pour les sorties et manifestations.
- Un nouveau site web a vu le jour : asse-boiron.ch.
- Il y a une nouvelle unité d'accueil de la petite enfance à la Rippe.
- Le nouveau système Harnos entre en vigueur : l'école commence en 1^{ère} enfantine, donc degré 1 et se poursuit jusqu'au degré 11.

- Intention de privilégier les petites classes pour la natation à Chésereux, le Canton mettant à disposition les heures de piscine.

11. Divers

Fabien Galand, Conseiller, évoque le vote positif pour le SDIS et se demande si le local des pompiers va être remis en état.

Patrick Barras, Municipal, répond que le local est subdivisé en 3 parties : en attendant la construction d'un immeuble à but social derrière le local, celui-ci est utilisé par les bucherons de l'association de triage, par l'employé communal pour stocker du matériel et par la Jeunesse de Chésereux. Un premier exercice de pompiers a été effectué en commun la semaine précédente.

Christian Pierrehumbert, Syndic, ajoute que puisque ce local est devenu inutilisable, il existe une zone à droite du parking de la piscine qui peut être construite pour des locaux d'utilité publique. Il s'agirait de conjuguer un nouveau local-pompiers avec un local plus fonctionnel pour la voirie. La prochaine étape sera donc une demande de préavis pour un crédit d'étude pour la construction de ce bâtiment.

Christian Jöhr, Conseiller, a de la peine à cerner les différents groupements et associations et se demande si les 18 communes pourront bénéficier de ces locaux. Il désire savoir comment faire fonctionner des diverses associations entre elles : l'AIAB comprend 9 communes, le SDIS 18, le Conseil Régional 44, la SIECGE 3 communes, la déchetterie 3 communes, il y aura encore une fusion éventuelle entre diverses communes. Il pense aux habitants qui ne font pas partie du conseil communal et qui doivent avoir de la peine à s'y retrouver.

Patrick Barras, Municipal, répond à la première question : le SDIS Nyon-Dôle regroupe 18 communes. Il y a 3 CR (Centre de Renfort) Nyon, Genolier et Arzier-St-Cergue. Derrière ces centres, il y a des détachements d'appui qui ont été étudiés par rapport au temps d'intervention des pompiers.

Christian Jöhr, Conseiller, répond qu'il y a forcément des coûts et des interactions et se demande s'il n'y a pas de doublons.

Patrick Barras, Municipal, répond qu'au niveau des pompiers ce sera tout centralisé à Nyon.

Christian Pierrehumbert, Syndic, avoue que c'est un peu compliqué. C'est surtout régi par des organismes différents. Nous avons hérité d'un passé qu'il faudra gérer différemment. C'est l'ECA qui décide où se trouvent les casernes. L'AIAB et l'AEF vont disparaître si la fusion des communes a lieu. La gestion des écoles se fera par une seule commune.

Pour ce qui est de la SIECGE, l'approvisionnement et la distribution de l'eau est très importante. On n'a pas un professionnalisme suffisamment important pour être indépendants. On doit essayer de simplifier.

Nicolas Schwab, Conseiller, se demande si les envois aux conseillers pourraient se faire par mail ou par une plateforme internet.

Christian Pierrehumbert, Syndic, est d'accord. Ce sera étudié. Les rapports des commissions ne devraient pas être offerts au public, cependant dans la nouvelle plateforme, il pourrait y avoir un espace sécurisé où se trouveraient les informations et préavis.

Jacques Ansermet, Conseiller, demande si un site va être mis en place pour la piscine.

Christian Pierrehumbert, Syndic, répond qu'il y aura un nouveau site Asse-Boiron et 3-4 pages sur la piscine seront ajoutées.

Christian Pierrehumbert, Syndic, termine cette séance en faisant l'éloge de Georgette Ansermet qui a passé 11 ½ années au sein de la Municipalité. Il remarque ses qualités d'indépendance et de persévérance et la remercie pour son travail. Un cadeau et un bouquet lui sont offerts.

Hervé Matthey-Junod, ajoute sa reconnaissance et ses meilleurs vœux au nom du Conseil communal.

Le président :



Hervé Matthey-Junod



La secrétaire :



Lilly Steimer